REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES

ANNEXE N° 2-1

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BCRC

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....
(Jort N° ..... du .....)

Organisme : Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée
Domaine de la prestation : Etat Civil
Objet de la prestation : Inscription de naissance

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

1- Que la naissance ait eu lieu dans la circonscription consulaire compétente
2- Que le nouveau né soit de nationalité tunisienne
3- Que la notification soit faite dans les dix jours suivant la naissance, par le père, les médecins, les sage-femmes et autres personnes ayant vécu la naissance.

PIECES A FOURNIR

1- Fournir les preuves du nom, prénom, lieu et date de naissance du père et de la mère
2- Fournir les preuves de la profession du père et de la mère
3- Fournir les preuves de l'adresse du père et de la mère
4- Fournir les preuves de la nationalité du père et de la mère
5- Fournir les preuves de l'identité de celui qui a déclaré la naissance

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
Transcription après la notification	-La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée	Séance tenante

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Séance tenante

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Coce de l'Etat Civil

REPUBLIQUE TUNISIENNE
MINISTERE
DES AFFAIRES ETRANGERES

ANNEXE N° 2-2

SYSTEME D'INFORMATION ET DE COMMUNICATION ADMINISTRATIVE SICAD

GUIDE DU CITOYEN

CASE RESERVEE AU BCRC

Référence : Arrêté du Ministre de ..... en date du .....
Tel que modifié par l'arrêté en date du .....
(Jort N° ..... du .....)

Organisme : - Direction Générale des Affaires Consulaires
- Mission Diplomatique ou Consulaire Tunisienne concernée
Domaine de la prestation : Etat Civil
Objet de la prestation : Transcription de naissance

CONDITIONS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

1- Que la naissance ait eu lieu dans la circonscription consulaire compétente
2- Que le nouveau né soit de nationalité tunisienne
3- Qu'il ne soit pas transcrit sur les registres tunisiens d'état civil

PIECES A FOURNIR

1- Document d'état civil établi par l'officier d'état civil étranger du lieu de naissance
2- Fournir les preuves de l'identité du père et de la mère au cas où ils ne sont pas immatriculés auprès de la mission
3- Certificat de non transcription établi par la municipalité de Tunis le cas échéant
4- Livret de famille le cas échéant

Etapes de la prestation	Intervenants	Délais
- Présentation du dossier - Transcription de la naissance	-La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée -La Direction Générale des Affaires Consulaires	- Séance tenante - Selon le cas

LIEU DE DEPOT DU DOSSIER

Service : - La Direction Générale des Affaires Consulaires
- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

LIEU D'OBTENTION DE LA PRESTATION

Service : - La Direction Générale des Affaires Consulaires
- La mission diplomatique ou consulaire tunisienne concernée

DELAIS D'OBTENTION DE LA PRESTATION

1- Séance tenante au cas où la demande a été formulée auprès de la mission diplomatique ou consulaire
2- Selon le cas, si la demande a été formulée auprès de la Direction Générale des Affaires Consulaires

REFERENCES LEGISLATIVES ET REGLEMENTAIRES

Code de l'état civil

Téléchargé à partir de JurisiteTunisie http://www.jurisitetunisie.com/